

Pour diffusion immédiate

Montréal, le mardi 19 août 2008

Hydro-Québec procède à la réfection de la centrale de Gentilly-2

Hydro-Québec investira 1,9 G \$ dans la réfection de la centrale de Gentilly-2, située à Bécancour. La réfection de la centrale de 675 MW permettra d'en prolonger l'utilisation jusqu'à l'horizon 2040. Hydro-Québec maintiendra ainsi un actif fiable contribuant grandement à la stabilité de son réseau. Cette centrale, qui est en exploitation depuis 25 ans, a en outre l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre.

Justification du projet

Au terme de nombreuses études techniques, économiques et de sûreté, Hydro-Québec a déterminé qu'il est justifié de poursuivre l'exploitation de la centrale existante. Source fiable et constante d'énergie installée près des grands centres de consommation de la vallée du Saint-Laurent, la centrale de Gentilly-2 contribue également à la stabilité et à la fiabilité du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Sa production annuelle est d'environ 5 TWh, soit suffisamment d'énergie pour alimenter 270 000 résidences. Le coût unitaire de l'énergie produite à partir de 2012 sera de 7,2¢/kWh. Comme elle n'est pas soumise aux aléas climatiques, la centrale de Gentilly-2 participe à la diversification du parc de production, contribuant ainsi à la sécurité de l'approvisionnement énergétique des Québécois.

Le projet

Le projet comporte deux volets : la réfection de la centrale de Gentilly-2, mise en service en 1983, et la construction des installations de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS).

En ce qui concerne la réfection de la centrale, l'ingénierie et l'approvisionnement débiteront dès 2008 alors que les travaux commenceront en 2011, pour une remise en service de la centrale en 2012. Ces travaux consistent en la réfection du réacteur, du groupe turboalternateur de même que des ordinateurs de contrôle et des systèmes de soutien.

La construction de l'IGDRS est répartie en quatre phases. La phase 1, déjà

entreprise, permettra de répondre aux besoins courants d'exploitation de la centrale pour le stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs. La phase 2 de l'IGDRS servira au stockage des déchets provenant de la réfection de la centrale. Les autres phases serviront aux besoins de la centrale jusqu'à la fin de sa vie utile.

Plus de 800 employés assurent quotidiennement la sûreté et la sécurité du fonctionnement de la centrale de Gentilly-2. Tous adhèrent au cadre d'exploitation strict et sécuritaire de la centrale, qui mise sur l'engagement de chacun et sur le travail d'équipe, dans un souci de protection de la santé publique et de l'environnement. Les employés participant à l'exploitation et à la réfection de la centrale respectent rigoureusement les normes, règlements et lois en vigueur. Chaque employé d'Hydro-Québec fait l'objet d'un suivi radiologique visant à assurer sa santé et sa sécurité. Les mêmes mesures de protection s'appliquent en tout temps aux employés des entrepreneurs qui doivent, en outre, participer à des programmes de formation appropriés.

Retombées économiques

L'exploitation de la centrale de Gentilly-2 génère des retombées régionales directes de l'ordre de 100 M\$ dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Le projet permettra le maintien de ces retombées.

Le projet de réfection générera des retombées de l'ordre de 600 M\$ à l'échelle du Québec, dont le tiers dans la région. À elle seule, la réfection de la centrale créera quelque 800 emplois sur une période de 20 mois ; ces emplois s'ajouteront aux effectifs actuels de la centrale. Pour maximiser les retombées dans la région, Hydro-Québec continuera de travailler avec le comité des retombées économiques régionales, dont la mission est de faciliter la communication et les échanges avec les gens d'affaires du milieu.

Pour des informations sur la réfection de la centrale de Gentilly-2, cliquer [ici](#).